

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 31 mai 2022 à 19 h 30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT, Mme Mara DEL MEI GUILBERT, M. Abdelouahab MACHRI (à partir de DEL-2022/156), Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Francis CHOUAT, Mme Najwa EL HAÏTE (à partir de DEL-2022/155), M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Pascale PRIGENT, M. Frédéric PYOT, Mme Claire JUBIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, M. Christian BOUDA, Mme Inès MOUCHRIT, M. Morgan CONQ, M. Maurice POLLET.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, Mme Claire TAWAB-KEBAY, M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Grégory GOBRON, M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Monique LAFFORGUE, M. Gilles PRILLEUX.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD, Mme Stéphanie LE MEUR.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Dominique VEROTS.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, Mme Charlyne PECULIER.



Commune de Bondoufle :

Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune du Coudray-Montceaux :

M. Marc GUERTON représentant Mme Aurélie GROS.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune d'Etiolles :

Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Absents représentés :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Jean CARON a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON,
Mme Carmèle BONNET a donné pouvoir à Mme Danielle VALERO,
Mme Sabine PELLERIN a donné pouvoir à M. Rémy COURTAUX.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Reynal JOURDIN a donné pouvoir à M. Frédéric PYOT,
Mme Safia LOUZE a donné pouvoir à Mme Pascale PRIGENT,
M. Oscar SEGURA a donné pouvoir à Mme Martine SOAVI.



Commune de Grigny :

Mme Anaïs KÖSE a donné pouvoir à M. Philippe RIO.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à M. Grégory GOBRON,
Mme Kykie BASSEG a donné pouvoir à M. Serge MERCIECA,
Mme Aurélie MONFILS a donné pouvoir à M. Grégory GOBRON,
Mme Véronique GAUTHIER a donné pouvoir à M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Marie-Martine SALLES a donné pouvoir à M. Guy GEOFFROY,
M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Monique LAFFORGUE.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ a donné pouvoir à Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Olivier PERRIN a donné pouvoir à M. Patrick RAUSCHER.

Absents excusés :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Elsa TOURE, M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Fatiha BENSALÉM.

Commune de Grigny :

M. Pascal TROADEC, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Christian Amar HENNI.

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Christian DUEZ.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Lisbeth CAUX.

Commune de Lisses :

Mme Caroline VARIN.

Le secrétaire de séance : Patrick RAUSCHER

Nombre de membres en exercice : 83



DELIBERATION N°DEL-2022/142 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2022

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2022 aux membres du conseil communautaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/143 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2022

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du bureau communautaire du 15 mars 2022 aux membres du conseil communautaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/144 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission, aux membres du conseil communautaire, de la liste des décisions, jointe en annexe à la présente délibération, prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 7 avril 2022.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/145 : UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE - COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) - REMPLACEMENT DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Medhy ZEGHOUF
- Suppléant : Pascal CHATAGNON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 0
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35
- votes pour : 69
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

- Titulaire : Medhy ZEGHOUF
- Suppléant : Pascal CHATAGNON

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/146 : LA SEINE EN PARTAGE ET SES AFFLUENTS - ADHESION DE LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à l'association la Seine en partage et ses affluents.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion.

PRECISE que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 5 000 € pour 2022.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la communauté d'agglomération.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Grégory GOBRON
- Suppléant : Rémy COURTAUX

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat suivant du scrutin :

- Nombre de votants : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35
- Votes pour : 69
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur Grégory GOBRON élu en qualité de représentant titulaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein l'assemblée générale de l'association la Seine en partage et ses affluents et Monsieur Rémy COURTAUX en qualité de suppléant.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/147 : SUBVENTIONS 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions suivantes pour l'année 2022 :

Nature	Structure subventionnée	Réalisé 2021	Attributions CC 31/05/2022	Descriptif
6574015	UNIONISTE DU ROCHETON	34 400,00	34 400,00	Action d'accompagnement socio-éducatif et scolarisation des enfants gens du voyage sur les aires d'accueil.
GENS DU VOYAGE		34 400,00	34 400,00	
6574998	MICROS PROJETS DE L'ETAT	76 527,00	87 181,00	Il s'agit d'une enveloppe déléguée par l'Etat, pour la partie essonniennne du territoire de GPS afin de financer des actions de petite envergure financière et de grande proximité, de manière souple. Les dossiers sont instruits par la Direction Politique de la Ville en lien étroit avec les Communes, les Déléguée.e.es du Préfet et les Conseils Citoyens.



6574248	176 EXPLOSIF	5 000,00	5 000,00	L'objet de l'association est de faire découvrir la culture hip hop et son histoire, initier les jeunes habitants aux différents ateliers : Graffiti ; écriture ; arts graphiques.
6574172	AMIN CIE THEATRE	10 000,00	10 000,00	Afin de répondre le plus rapidement aux nécessités du territoire via le levier culturel, l'Amin compagnie Théâtre effectue différentes actions culturelles sur le territoire de Grand Paris Sud en particulier dans les quartiers politique de la ville en s'entourant des acteurs des territoires afin d'avoir un impact efficient dès la première action. Elle a pour objectif de promouvoir le théâtre auprès des publics scolaires et des familles via des ateliers, des spectacles, des créations théâtrales déclinées sur différentes actions pluridisciplinaires (chant, danse...) afin de sensibiliser le plus de personnes possibles à la pratique artistique. Toutes les créations se concluent par une présentation publique dans les structures partenaires selon le territoire d'intervention (Grigny, Ris-Orangis, Evry-Courcouronnes).
6574223	ASSOC LA TOILE	5 000,00	5 000,00	Association qui promeut l'insertion par la culture notamment par le biais de la Musique Assistée par Ordinateur. Elle développe des actions innovantes (ex: CV sonores) qui permettent à des publics éloignés des institutions de travailler sur des outils de présentation de leurs parcours.



6574222	ASSOC MAP VIV	8 000,00	8 000,00	L'objet de l'association est d'organiser des actions de soutien à la parentalité (groupe de pères référents dans les quartiers prioritaires...) et de soutien à l'insertion des jeunes (actions code de la route, ...).
6574061	CIDFF 91	20 000,00	20 000,00	Poursuite du développement des actions pour les territoires de Grigny, Corbeil-Essonnes et Ex-CAECE. Le CIDFF 91 est une association agréée par l'Etat et membre d'un réseau national. Les locaux du siège sont à Evry- Courcouronnes depuis 1982, ils abritent la gestion administrative, le fonds documentaire, les permanences téléphoniques du secteur juridique et une grande partie de l'activité du secteur professionnel. En Essonne, le CIDFF comprend de nombreux points d'information répartis sur plusieurs villes et particulièrement des actions d'accompagnement professionnel des femmes. Il a pour mission d'informer le public, plus particulièrement les femmes, et de développer des actions sur la lutte contre les discriminations, l'insertion professionnelle, la citoyenneté l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes.
6574224	CULTURE&LOISIRS POUR TOUS	6 000,00	6 000,00	Association destinée à l'insertion des jeunes très éloignés des institutions, qui développe également des actions à destination des publics féminins, notamment par le biais de chantiers éducatifs. Collaboration en cours avec l'université de Nanterre pour une approche sociologique sur l'insertion des jeunes.



6574192	DECIDER	10 000,00	10 000,00	L'association Décider Appui individualisé a pour but d'apporter un soutien aux personnes en difficulté afin qu'elles soient en mesure de déterminer et de mettre en œuvre les démarches et actions à entreprendre pour résoudre au mieux, dans les meilleurs délais possibles, les problèmes auxquels elles sont confrontées.
6574159	ECOLE 2 CHANCE 77	10 000,00	10 000,00	L'association a pour objet de construire et gérer un programme d'éducation et de formation ayant pour objectif le débouché sur l'emploi, au bénéfice de publics jeunes du département, sans qualification et à la recherche d'une insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre, à cet effet, des démarches pédagogiques innovantes et établit un partenariat approfondi avec les acteurs, partenaires locaux, et avec les entreprises.
6574009	ECOLE DE LA 2E CHANCE EN ESSO	47 250,00	47 250,00	L'E2C destine son action aux jeunes adultes, ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, rencontrant de grandes difficultés d'insertion et qui sont en recherche d'une insertion sociale et professionnelle. L'E2C offre à ces jeunes adultes un dispositif cohérent d'intervention, une deuxième chance d'éducation et de formation en leur donnant accès à de nouveaux lieux et moyens d'acquisition des savoirs, en visant le débouché sur l'emploi.



6574161	GENERATION 77- SENART	22 000,00	22 000,00	<p>L'association a pour objet de mener des actions de solidarité et de bienfaisance à l'échelle nationale et internationale, lutter contre le gaspillage alimentaire, mener des actions civiques et citoyennes, lutter contre l'isolement des personnes en menant notamment des actions visant à créer des liens intergénérationnels, permettre aux jeunes de se réaliser sur le plan physique, moral, affectif et social, éduquer à l'altérité et à l'ouverture aux autres,</p> <p>favoriser l'insertion, la réinsertion et l'accès à un emploi pérenne, actions écologiques et environnementales.</p>
6574160	LATITUDE 91	10 000,00	10 000,00	<p>Latitude 91 est un média citoyen dont la démarche repose sur la participation et la coopération des habitants. L'objectif est de donner la possibilité aux habitants, particulièrement à ceux des quartiers prioritaires, de pouvoir s'exprimer et de s'informer sur la vie économique, sociale et culturelle du territoire. Pour cela, l'association propose une émission radiophonique hebdomadaire, des reportages et des ateliers audiovisuels.</p>
6574251	LE LIEN DE SENART	3 000,00	3 000,00	<p>L'objet de l'association est de recréer du lien entre citoyen et institutions et favoriser le tissu social sur le territoire de Sénart par des rencontres sportives, culturelles et sociales.</p>



6574010	OSER	412 512,00	412 512,00	<p>La prévention spécialisée est une compétence départementale inscrite dans les missions de prévention et de protection de l'enfance (Prise en charge financière à 80% par le département de l'Essonne). Elle vise en premier lieu, à développer une action éducative en vue de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale des jeunes et des familles. Elle s'adresse à des jeunes en difficulté auprès de qui le travail de rue, le mode d'action "hors les murs" est sans aucun doute le plus adapté. L'agglomération cofinance à hauteur de 20% l'association OSER qui intervient avec des équipes d'éducateurs spécialisés sur les communes d'Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis et Grigny. La prévention spécialisée est un outil précieux, elle permet dans le cadre de la Politique de la Ville de favoriser l'insertion et l'accès aux droits des jeunes et ainsi d'améliorer les conditions de création et de consolidation du lien social pour mieux vivre ensemble. Elle vise particulièrement les habitants des quartiers prioritaires en appui des politiques menées par l'Agglomération.</p>
6574026	RELAIS JEUNES	61 270,00	61 270,00	<p>L'association « RELAIS JEUNES 77 » œuvre particulièrement dans les quartiers définis comme prioritaires dans le contrat de ville de Sénart. Elle est un acteur essentiel pour agir en direction des jeunes, les accompagner dans leur parcours résidentiel et favoriser leur intégration socioprofessionnelle. Son action constitue en cela un dispositif local d'insertion sociale d'intérêt communautaire relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération.</p>



6574011	RESEAUX FORMATION RECIPROQUE	94 000,00	84 000,00	L'association Réseau de Formation Réciproque d'Echanges de Savoirs et de Création Collective œuvre particulièrement dans les quartiers définis comme prioritaires dans les Contrats de Ville. Elle est un acteur essentiel de l'insertion sociale par le lien qu'elle tisse entre les habitants et la valorisation des savoir-faire de chacun. Son action constitue en cela un dispositif local d'insertion sociale d'intérêt communautaire relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération.
6574249	UNIS CITES		10 000,00	Soutien de l'association Unis Cité afin d'accompagner publics jeunes et associations des QPV dans le cadre d'un prêt d'agrément de Service Civique de 6 à 9 mois réalisé en équipes sur des thématiques d'inclusion républicaine (linguistique, numérique, santé mentale....)



6574058	VOISINS MALINS	10 000,00	10 000,00	<p>L'association Voisins Malins repère, salue et forme des habitants "passeurs" dans les quartiers prioritaires. Au travers d'une démarche de porte-à-porte, les Voisins informent et mobilisent les habitants sur les projets, les services et les droits qui les concernent dans leur vie quotidienne. Pairs reconnus et identifiés par les habitants, ils sont relais des acteurs investis sur les territoires (associations, collectivités, bailleurs) et sont porteurs de l'information, y compris pour les personnes les plus éloignées des institutions. Chaque mission de porte-à-porte est construite avec un acteur local et porte sur une thématique de la vie quotidienne: cadre de vie, logement, accès aux droits, à la langue, éducation, culture, santé, transports, développement durable. Cette action de sensibilisation, d'information et de repérage vise à améliorer la vie quotidienne des habitants en leur donnant des informations leur permettant d'impulser des changements concrets et durables.</p>
---------	----------------	-----------	-----------	---



6574997	SOUTIEN PROJETS		225 000,00	Co financement de la programmation annuelle des 4 contrats de ville (ex CAECE 76400€ + Grigny 85000 € + CASE 42600 + Sénart 21000 €). Basée sur la délibération N°DEL-2017/548 « Critères d'éligibilité des demandes de subvention politique de la Ville de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud aux associations » (CC du 19/12/2017), cette enveloppe permet de soutenir des actions à destination des habitants des quartiers en politique de la Ville. Ces actions peuvent varier suivant les années et les besoins rencontrés sur le terrain, en cohérence avec la programmation Politique de la Ville. Cette enveloppe est aussi un levier pour inciter à l'essaimage des actions entre quartiers et pour soutenir des thématiques prioritaires.
POLITIQUE DE LA VILLE		1 055 559,00	1 046 213,00	
6574077	ACJUSE	3 000,00	3 000,00	Mise en œuvre de la médiation pénale et du suivi socio-éducatif des auteurs d'infractions
6574061	CIDFF 91	7 700,00	7 700,00	Permanence juridique dédiées aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants à la MJD de Savigny et au Commissariat de Moissy Cramayel
6574080	ESPOIR CFDJ P F S MELUN	24 500,00	24 500,00	Mise en œuvre du dispositif d'intervention sociale au commissariat de Moissy Cramayel, dédié aux mineurs auteurs primo délinquants
6574076	GENERATION 77	1 500,00	17 000,00	Ce financement correspond au co-financement de deux postes d'adultes relais mis à disposition par l'Etat, pour le recrutement de deux médiateurs sociaux urbains itinérants de prévention des rixes et violences urbaines sur le territoire de Sénart.



657341170	MAIRIE SAVIGNY MAISON JUSTICE	12 000,00	12 000,00	Mise à disposition des locaux de la Maison de la Justice et du Droit de Savigny le Temple par la commune
6574078	RESPECT	3 600,00	3 600,00	Stage de citoyenneté et de remobilisation dans le cadre de l'accueil des mesures de responsabilisation
6574081	SOLIDARITES FEMMES	61 000,00	61 000,00	Dispositif "accueil - écoute - orientation" dédié aux femmes victimes de violences - Hébergement d'urgence des femmes et de leurs enfants - formations des professionnels et sensibilisation des publics jeunes.
PREVENTION		113 300,00	128 800,00	
657364136	THEATRE DE SENART	2 404 032,00	2 404 468,00	Projet pluridisciplinaire ressource pour les artistes, développant des actions artistiques, culturelles avec une programmation pluridisciplinaire
6574016	AMICALE DE VILLABE	97 500,00	97 500,00	Ecole de musique ; animation du territoire
6574039	ARPE	1 000,00	5 000,00	Game jam (création de jeux vidéo par des équipes pluridisciplinaires) valorisant 50 ans de fouilles du site magdalénien d'Etiolles (labellisé Grand site archéologique de France).
6574225	BELLASTOCK	0,00	7 000,00	16eme édition du Festival Bellastock à Evry-Courcouronnes Maison Sainte Geneviève. Conférences en Mars, formation en avril-mai, chantier « outiller le site du futur CAAPP » en juin prolongé par la ville éphémère en juillet autour du thème des ressources et de l'énergie. Le festival invitera 300 étudiants des écoles supérieures d'architecture, 150 professionnels et architectes et accueillera environ 2500 visiteurs.



6574165	CHŒUR VARIATO	6 000,00	5 000,00	Chœur : répétition, orga concert. Projet d'un concert Bach. Souhaite mettre en place actions culturelles
6574167	CINEAM	2 800,00	4 000,00	4 projets : séances de projections ou atelier dans équipements de GPS/ participation aux journées européennes du patrimoine avec production d'un montage spécifique / collecte et projections ou atelier sur le sport / numérisation et valorisation de fonds spécifiques au territoire
6574229	CONCERTS DE POCHE	45 000,00	45 000,00	Concerts à Corbeil-Essonnes, Vert Saint Denis, Villabé, avec action culturelle et ateliers (dont chorales) à Combs-la-Ville, Cesson, Réau, Moissy-Cramayel, Ris-Orangis, Le Coudray Monceau, Saintry sur Seine, Lisses, Saint Germain lès Corbeil, Tigery, Nandy, Savigny-le-Temple (Lycées, collèges, écoles, centres sociaux, maisons de retraite, médiathèques...).
6574066	ECO. DEP. DE THEATRE	50 000,00	50 000,00	Ecole de théâtre : ateliers adultes, cycle 3 et classe prépa (agrément MC), stages
6574018	ECOLE MUS. CRESCENDO	15 300,00	15 300,00	Ecole de musique ; QF utilisé sur le calcul des cotisations animations sur la commune
6574068	LIRE A SENART	2 000,00	2 000,00	L'association fait la promotion de la lecture auprès des adolescents en organisant un prix des lecteurs
6574020	LUDO LIEUSAIN	167 000,00	167 000,00	L'association a pour vocation de créer et de renforcer les liens sociaux en utilisant le Jeu comme vecteur



6574021	MJC CORBEIL	37 200,00	37 200,00	Projet d'éducation populaire s'appuyant sur la diffusion, la médiation culturelle et la pratique artistique (7200 €) et Projet festival les Guinguettes, manifestation mobilisant les acteurs culturels et associatifs de Corbeil Essonne autour de la musique et des danses populaires avec une tête d'affiche nationale (30 000€)
6574071	SOLICHOEUR	1 400,00	1 400,00	Subvention demandée pour Intégration et soutien des choristes de tout milieu (répétitions hebdo). Restitution sous forme de projets solidaires dont des concerts dans les EPHAD
6574024	THEATRE DE L'AGORA	1 800 000,00	1 800 000,00	Projet pluridisciplinaire ressource pour les artistes, développant des actions artistiques, culturelles avec une programmation pluridisciplinaire
6574211	COMPAGNIE DE L'ORAGE	6 500,00	7 000,00	Projet Nomade(S) formation de conteurs (réseau des conservatoires, réseau des médiathèques) pour organiser des soirées contées dans le réseau des médiathèques et un temps fort l'été sur une commune sans équipement culturel (1 spectacle pro et des animations)
6574210	MJC OREILLE CASSEE COMBS	5 000,00	5 000,00	Projet d'éducation populaire s'appuyant sur la diffusion, la médiation culturelle et la pratique artistique
6574254	CIE FRERES KAZAMAROFFS	5 000,00	5 000,00	Fondée en 1997 par Benoit Belleville (jongleur, acrobate) et Gérard Clarté (jongleur), la Compagnie Les Frères Kazamaroffs a trois activités principales : la création de spectacles, l'implantation de son Centre Culturel Itinérant et les actions d'éducation culturelle et artistique.



6574255	CULTURE 360	25 000,00	25 000,00	Fondée en 2020 comme un prolongement aux activités de la société de production BKE qui existe depuis 2008, Culture 360 se donne pour mission d'utiliser l'outil vidéo au sens large, et la VR en particulier, dans le cadre d'actions de médiation culturelle à destination des publics éloignés de l'offre culturelle en général, et de la population des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en particulier.
6574256	EBENNE	10 000,00	10 000,00	9ème édition festival photos
6574257	MAISON D'ÉCOLE	2 000,00	2 500,00	Accompagnement à l'aménagement d'une nouvelle salle "musée" et soutien au temps fort d'animation pour les 30 ans de la maison d'Ecole
6574268	COMPAGNIE LIRIA	3 000,00	4 000,00	Projet Festival Caravanseraïl Légendes urbaines. Résidence d'écriture d'artistes professionnels produisant une histoire sur une ville en recueillant la parole des habitants et donnant lieu à une restitution théâtrale avec des comédiens professionnels
6574212	ASSOCIATION LIUBAN		6 000,00	7 ^{ème} édition du festival Lamano : une journée an accès libre avec une scène live, un village associatif et une soirée payante avec une scène intérieure dédiée aux musiques électroniques live, et un dub corner en extérieur
657341074	COMBS LA VILLE	5 000,00	5 000,00	Cinéma La coupole
657341075	MOISSY CRAMAYEL	12 000,00	5 000,00	Fonctionnement du cinéma La rotonde qui a une politique d'éducation à l'image; projets avec partenaires locaux (médiathèque).



6574506	ZE PROD NEXT DOOR		10 240,00	Festival ZE NEXT CONVENTION (ZNC) 3eme édition les 7 et 8 mai à la Ferme du Bois Briard. Thème Donjons et Dragons rassemblant un large public (5000 personnes attendues) autour de "guests stars" de réputation internationale avec stands, d'animations, jeux, e-sports et shows divers.
6574507	SIANA		7 000,00	La 9ème biennale « Vivre avec le Monde », (3200 personnes prévues) invite artistes et scientifiques à produire ensemble des œuvres questionnant la crise écologique comme crise du sensible. Exposition à Evry-Courcouronnes, conférences, films, itinérance avec le « Campements des imaginaires nomades » dans 6 communes (dont deux en Seine et Marne) avec expos Low Tech, ateliers, fabrique, dégustations, sauces numériques, récits, spectacles...
CULTURE		4 702 732,00	4 732 608,00	
657364	EPIC TOURISME GPS	75 000,00	75 000,00	Mise en œuvre schéma communautaire du Tourisme et des Loisirs
657364	EPIC TOURISME GPS- CINE BRANCHE	5 000,00	5 000,00	
PATRIMOINE ET TOURISME		80 000,00	80 000,00	
6574083	AMCMJCFSS AMCS	10 230,00	5 000,00	Soutien à l'Association Mauritanienne des Communes du Sud (AMCS regroupant 10 communes mauritaniennes) pour le suivi et la mise en œuvre de projets. Subvention équivalente à 2021.
6574013	CDANE	50 000,00	30 000,00	Soutien à l'association CDANE pour le suivi et la mise en œuvre de projets au Mali (Kayes et Bamako), au Sénégal (Dakar) et en Mauritanie (Nouakchott). Subvention en diminution par rapport à 2021. Dernière subvention en 2023.



65738205	PROJET IMPULS	24 830,00	41 800,00	Soutien à la ville de Dakar pour la réalisation du projet IMPULS (Innover dans les Métropoles pour la Pratique Urbaine et Locale des Sports) axé sur le déploiement d'une pédagogie active d'apprentissage de l'aisance aquatique, la promotion de disciplines urbaines (sports de glisse et Art Du Déplacement en particulier) et la démocratisation de l'E-Sport. Participation de Grand Paris Sud à hauteur de 113 410 euros sur 3 ans (2021 - 2023) sur un budget global de 334 055 euros (cofinancement MEAE de 203 160 euros). Subvention de 24 830 euros en 2021, de 41 800 euros en 2022 et de 46 670 euros en 2023.
65738201	NOUAKCHOOT	13 898,00	10 000,00	Soutien à la Région de Nouakchott pour la conception et la mise en œuvre d'un plan de mobilité urbain durable et de sécurisation des transports collectifs, dont l'installation d'éclairage public solaire (projet ARENDRE). Participation de Grand Paris Sud à hauteur de 40 000 euros sur 4 ans (2020 - 2023) sur un budget global de 3 775 000 euros (cofinancement Union Européenne de 3 586 250 euros). Dernière subvention en 2023.
RELATIONS EUROPEENNES, INTERNATIONALES ET MONDIALITE		98 958,00	86 800,00	
6574238	ANGB BOXING CLUB	1 400,00	1 500,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574233	AS GOLF VAL GRAND BONDOUFLE	1 500,00	2 100,00	Subvention fonctionnement club
6574087	ASCE CANOE-KAYAK	4 000,00	10 900,00	Subvention fonctionnement club, 4 athlètes sur liste ministérielle et primes grands championnats
6574089	ASCE RUGBY XIII SPARTIATES	11 000,00	12 000,00	Subvention fonctionnement club



6574092	ASE BASEBALL SOFTBALL CRICKET	16 000,00	26 200,00	Subvention fonctionnement club, 5 athlètes sur liste ministérielle et organisation Coupe d'Europe Women's European Cup
6574027	ASPS BASE BALL LES TEMPLIERS	46 500,00	40 200,00	Subvention fonctionnement club et 10 athlètes sur liste ministérielle
6574095	BLOCK'OUT CENTRE ESSONNE	15 000,00	22 200,00	Subvention fonctionnement club, 6 athlètes sur liste ministérielle et primes grands championnats
6574232	BONDOUFLE AC TENNIS DE TABLE	2 100,00	2 100,00	Subvention fonctionnement club
6574028	CACV GYM SPORTIVE CLV	51 000,00	61 000,00	Subvention fonctionnement club, 1 athlète sur liste ministérielle et événement tournoi international gymnastique
6574099	CLUB BADMINTON ST GERMAIN	7 900,00	7 100,00	Subvention fonctionnement club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574100	COMBS SENART TENNIS TABLE	6 500,00	9 000,00	Subvention fonctionnement club
6574085	EVRY FOOTBALL AMERICAIN	400,00	3 000,00	Subvention fonctionnement club
6574086	EVRY HANDISPORT TENNIS DE TAB	3 500,00	3 000,00	Subvention fonctionnement club
6574029	EVRY VIRY HOCKEY 91	88 000,00	87 900,00	Subvention fonctionnement club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574241	FLOW KILLERZ CREW	6 400,00	1 800,00	Subvention prime grand championnat
6574102	JUDO CLUB DE MOISSY CRAMAYEL	4 000,00	3 500,00	Subvention fonctionnement club
6574235	KUNG ARTS	1 300,00	1 300,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574103	LISSES ATHLETIC CLUB	7 800,00	5 500,00	Subvention fonctionnement club
6574104	LISSES CRICKET CLUB	1 500,00	2 000,00	Subvention fonctionnement club
6574032	SAVIGNY SENART ATHLETISME	33 800,00	27 000,00	Subvention fonctionnement club
6574240	SAVIGNY TAEKWONDO 77	400,00	400,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574107	SCA 2000 EVRY ATHLETISME	21 700,00	23 300,00	Subvention fonctionnement club et 13 athlètes sur liste ministérielle
6574108	SCA 2000 EVRY GR	10 800,00	11 900,00	Subvention fonctionnement club et 2 athlètes sur liste ministérielle



6574109	SCA 2000 HANDBALL	3 000,00	3 000,00	Subvention fonctionnement club
6574033	SEINE ESSONNE BASKET BALL	12 000,00	10 000,00	Subvention fonctionnement club
6574110	SEINE ESSONNE GRS	3 600,00	2 800,00	Subvention fonctionnement club
6574112	SENART BADMINTON	11 300,00	10 400,00	Subvention fonctionnement club et 2 athlètes sur liste ministérielle
6574113	SENART BASKET BALL	23 300,00	20 900,00	Subvention fonctionnement club et 2 athlètes sur liste ministérielle
6574034	SENART GYM GARCON CCV	15 800,00	15 800,00	Subvention fonctionnement club et 1 athlète sur liste ministérielle
6574116	TENNIS CLUB ST GERMAIN LES C	34 400,00	34 400,00	Subvention fonctionnement club et 2 athlètes sur liste ministérielle
6574117	UNION SPORTIVE DE GRIGNY	20 400,00	20 000,00	Subvention fonctionnement club
6574035	UNION SPORTIVE RIS ORANGIS RUGBY	80 000,00	85 000,00	Subvention fonctionnement club
6574121	US RIS-OR. ROLLER SKATING	13 400,00	31 500,00	Subvention fonctionnement club, 4 athlètes sur liste ministérielle, organisation Coupe d'Europe Women European League et primes grand championnat
6574119	US RIS-ORANGIS BASKET-BALL	8 900,00	8 900,00	Subvention fonctionnement club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574036	USMC SECTION FOOTBALL	50 000,00	1 200,00	Subvention 3 athlètes sur liste ministérielle
6574122	VIPERS GRIGNY CRICKET CLUB	2 100,00	2 100,00	Subvention fonctionnement club
6574203	AS EVRY KARATE	30 700,00	37 600,00	Subvention fonctionnement club, 10 athlètes sur liste ministérielle et prime grand championnat
6574213	ASCE AVIRON	2 400,00	5 500,00	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle et organisation évènement 100 ans club
6574204	ASCE TENNIS DE TABLE	1 600,00	1 600,00	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle et organisation évènement 100 ans club
6574202	GPS CORBEIL ESSONNES AQUATIQUE	7 900,00	20 000,00	Subvention fonctionnement club, 7 athlètes sur liste ministérielle et primes grand championnat
6574131	MYRMIDONS UNION TEAM	3 800,00	4 500,00	Subvention fonctionnement club



6574258	GRIGNY TAEKWONDO	1 600,00	800,00	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574259	AS EVRY JUDO	1 200,00	1 600,00	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574261	ASCE VOILE ESPAR	400,00	1 800,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574263	GPS SWIM ACADEMY	50 000,00	50 800,00	Subvention fonctionnement club et 2 athlètes sur liste ministérielle
6574264	SCA 2000 NATATION	400,00	400,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574508	MYA FUTSAL ESSONNE		800,00	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574509	AS GOLF ST GERMAIN LES CORBEIL		400,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574510	GRIGNY RUGBY A XV		1 200,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574511	FMB SQUASH BONDOUFLE		400,00	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574512	AS INSTITUT MINES TELECOM EVRY		1 000,00	Subvention tournoi CNGT IMT telecom Sud Paris
6574513	ZODIAC		1 500,00	Subvention organisation championnat de France Pancrace
6574514	CO COURCOURONNES BOXE		2 500,00	Subvention organisation Gala Fighters Level Up kick-boxing
6574515	ASCE BOXING CLUB		6 000,00	Subvention organisation les seigneurs du ring championnat de France
6574516	ASCE SAVATE BOXE FRANCAISE		3 000,00	Subvention organisation Corbeil Fight Event 3
SPORTS		720 700,00	752 300,00	
6574043	CROIX ROUGE	12 000,00	12 000,00	Accompagnement de salariés en insertion (essentiellement des bénéficiaires du RSA) dans les métiers de la logistiques (levée des freins / formation / inclusion pro)
6574041	FACULTE DES METIERS 91	10 000,00	8 000,00	Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet professionnel du public des missions locales (16-25 ans) pour l'intégration d'une session de formation certifiante ou qualifiante



6574042	FILIGRANE ESPACE DYNAMIQUE	18 536,00	14 000,00	Accompagnement de jeunes en situation d'exclusion ou de grande précarité dans la mise en œuvre d'un projet de formation ou professionnel au travers la levée de freins tel que la maîtrise de la langue française et des outils numériques.
6574005	MISSION LOCALE GRIGNY	157 554,00	157 554,00	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation pour la ville de Grigny
6574006	MIVE CORBEIL	301 207,00	301 207,00	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation
6574007	PLIE CORBEIL	125 117,00	125 117,00	Accompagnement des adultes (à partir de 26 ans) très éloignés de l'emploi dans la remobilisation professionnelle par la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation
6574219	SERVICES EMPLOI ACCOMPAG ASEA	23 171,00	23 171,00	Accompagnement personnalisé du public fragilisé, orienté par la mission locale (16-25 ans) via l'insertion par l'activité économique
657364201	CFP EPIC	335 905,00	297 000,00	Formation de personnes éloignées de l'emploi par le biais de chantier d'insertion qualifiant, formations linguistiques ou parcours de formation dans le secteur d'activité fibre optique /data center
6574001	DYNAMIQUE EMPLOI	617 471,00	617 471,00	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) et adultes très éloignés de l'emploi (bénéficiaires minima sociaux, demandeurs d'emploi...) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation



6574003	MAISON DE L'EMPLOI SENART		531 736,00	Accompagnement des acteurs économiques du territoire GPS sur les questions liées à l'emploi, à la formation (support ingénierie) et à la réglementation du travail de premier niveau + Accompagnement des jeunes (16-25 ans) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation (mission locale GPS) + accompagnement des publics adultes les plus éloignés de l'emploi dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation (PLIE GPS)
EMPLOI, FORMATION ET INSERTION		2 090 991,00	2 087 256,00	
6574191	C19	2 000,00	2 000,00	Versement d'une subvention annuelle au titre du fonctionnement du C-19, dans le cadre des actions en faveur du transfert de technologie portées par ce cluster
65737100	CHSF	40 000,00	40 000,00	La subvention doit permettre au CHSF de poursuivre son universitarisation par l'embauche de Maîtres de Conférences et de Professeurs des Universités. Fort engagement du Président et du Vice-Président en faveur de la recherche au sein du CHSF. Reconduction sur 5 ans (convention)
6574196	FABLAB PLASCILAB PLANETE SCIE	22 000,00	22 000,00	Soutien au fonctionnement de l'association qui s'occupe de promouvoir et de diffuser la culture scientifique auprès des publics jeunes et scolaires du territoire. Elle participe notamment à l'action "Eté Apprenant" auprès du bloc communal. Dernière année de versement de cette subvention, en accord avec l'association.



6574245	GENOPOLE PROJETS INNOV.CHSF	7 000,00	8 000,00	Versement d'une subvention au Génopole au titre de l'appel à idées innovantes Génopole/CHSF pour améliorer la pratique médicale et la prise en charge des patients (désignation des projets lauréats en février 2022).
6574045	TELECOM ET MANAGEMENT SUD PAR	2 000,00	2 000,00	Versement d'une subvention annuelle au titre d'événements portés par l'IMT Starter : Challenge entreprendre et Trophée startup numérique
65737101	UNIVERSITE EVRY	50 000,00	50 000,00	Troisième année de l'appui de GPS au fonctionnement du nouveau diplôme universitaire de lutte contre l'échec et le décrochage (aide à la location des locaux par l'Université d'Evry). Engagement GPS sur 3 ans (convention) - reconductible tacitement une fois
65737103	CITE DU DESIGN		34 000,00	Il a été demandé au Pôle ESRMT de poser rapidement les bases d'une nouvelle formation diplômante autour des thématiques Design & Sport, la Cité du Design de Saint-Etienne accompagnera GPS dans une première phase de définition de cette nouvelle offre à destination des habitants du territoire et dans le positionnement de celle-ci dans le contexte régional, voire national. En lien avec le projet Grand Paris Sport et dans le cadre d'un partenariat pluriannuel d'objectifs, GPS apporte une subvention de fonctionnement à cet établissement public local



6574503	ICAM CORDEES REUSSITE		3 000,00	Versement d'une subvention annuelle à l'ICAM au titre du dispositif "Cordée de la réussite" visant à soutenir l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens prioritairement issus d'établissements classés en QPV. En 2021, 4 établissements de l'enseignement supérieur "Têtes de Cordée" sont concernés (ICAM tête de Cordée).
6574501	TSP/IMT-BS CORDEES REUSSITE		7 000,00	Versement d'une subvention annuelle à TSP/IMT-BS au titre du dispositif "Cordée de la réussite" visant à soutenir l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens prioritairement issus d'établissements classés en QPV. En 2021, 4 établissements de l'enseignement supérieur "Têtes de Cordée" sont concernés (IMT-BS /TSP tête de Cordée)
6574502	UPEC SENART CORDEES REUSSITE		8 000,00	Versement d'une subvention annuelle à l'UPEC au titre du dispositif "Cordée de la réussite" visant à soutenir l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens prioritairement issus d'établissements classés en QPV. En 2021, 4 établissements de l'enseignement supérieur "Têtes de Cordée" sont concernés (UPEC Campus de Sénart tête de Cordée)
6574505	GENOPOLE ETUDE JURIDIQUE	20 000,00	4 000,00	Participation au financement d'une étude juridique portée par le GENOPOLE relative à la gouvernance GIP/SEM et à leur développement.



6574047	UNIV EVRY CORDÉES REUSSITE	30 000,00	12 000,00	Versement d'une subvention annuelle à l'Université d'Evry au titre du dispositif "Cordée de la réussite" visant à soutenir l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens prioritairement issus d'établissements classés en QPV. En 2021, 4 établissements de l'enseignement supérieur "Têtes de Cordée" sont concernés (Université d'Evry tête de Cordée).
6574059	UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE		12 000,00	Le soutien apporté à l'UTL s'inscrit dans la mission du territoire de soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et aux savoirs en général par des actions dédiées
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET TERRITOIRE APPRENANT		173 000,00	204 000,00	
6574128	ENTREPRISE SUD FRANCIEN	12 610,00	12 610,00	ESF est une association de Chefs d'entreprises qui fédère environ 200 entreprises sur GPS et la CAMVS. Participation financière de Grand Paris Sud afin d'aider l'association à contribuer au développement d'activités économiques sur le territoire (création et développement d'entreprises, promotion du territoire) - Mise en place d'un événement travaillé en partenariat avec l'association le 15 novembre 2022 : ESF Business Day après-midi avec stands, ateliers et speed-meeting suivi d'un dîner conférence - 150 participants envisagés



6574187	GRAND PARIS SPORT	60 000,00	60 000,00	Créée en 2017, l'association Cluster Grand Paris Sport réunit les partenaires du projet Grand Paris Sport et coordonne les actions nécessaires à sa mise en œuvre (autour de la formation/éducation, la recherche, la santé, le développement économique). La communauté d'agglomération, partenaire engagé depuis le tout début, participe à la gouvernance du projet et souhaite attribuer à ce titre une subvention à l'association
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		72 610,00	72 610,00	
6574025	ADIL LOGEMENT 77	13 005,00	13 379,00	La CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart apporte un soutien financier à l'ADIL 77 en qualité d'observatoire et dans le cadre de son fonctionnement portant sur l'information de toute question touchant au logement et à l'Habitat, l'accession à la propriété des ménages.
6574038	ADIL LOGEMENT 91	29 123,40	29 448,00	Idem pour l'ADIL 91 qui apporte une information au public et au personnel de l'intercommunalité et de ses communes dans le cadre du logement (parc social comme du parc privé), propriétaires (bailleurs ou occupants), occupants à titre gratuit ou personnes hébergées, une information sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux.
HABITAT		42 128,40	42 827,00	



6574055	AG LOCAL ENERGIE CLIMAT	75 000,00	75 000,00	Association, bras armé de GPS sur la mise en œuvre d'actions énergie climat de proximité. Conseil et accompagnement des ménages en matière d'économie d'énergie, de rénovation énergétique de leur logement et d'énergies renouvelables ; accompagnement des copropriétés pour la mise en œuvre de plan de travaux de rénovation ; animation d'un réseau d'échange destiné aux collectivités autour des problématiques d'amélioration énergétique de leur patrimoine (visites techniques, rencontres, etc.).
TRANSITION ECOLOGIQUE		75 000,00	75 000,00	
6574056	CIRCULATIONS DOUCES 91	1 500,00	1 500,00	L'objectif de cette subvention est de poursuivre le travail collaboratif mis en œuvre entre la FCDE (Chef de file) et GPS pour l'élaboration du Plan Vélo et de le pérenniser conformément aux orientations retenues en Conseil Communautaire du 25/06/19 (Objectif N°3 : Développer l'offre de services et les aides / Action n°2 : Conclure une convention d'objectifs avec les associations vélos du quotidien pour proposer des actions d'accompagnement, de formation, de réparation, de conception d'outil de communication et d'information etc.). La direction sollicite par ailleurs régulièrement les associations dans le cadre de projets urbains, et d'aménagements cyclables projetés dans des opérations pilotées par d'autres directions de GPS.
TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET MOBILITES		1 500,00	1 500,00	



6574012	AMICALE DU PERSONNEL C AGGLO	111 795,00	118 175,00	déclaration de l'amicale de 815 adhérents au titre de l'année 2022 soit une subvention par agent de 145 euros.
RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES		111 795,00	118 175,00	
6574217	VILLAGE ALTERNATIBA	1 700,00	1 700,00	L'association Alternatiba a pour objectif de valoriser toutes les initiatives permettant de lutter contre le réchauffement climatique et mobilise à travers ses actions les citoyens du territoire de Grand Paris Sud, sur cette thématique. Chaque année l'association Alternatiba organise l'événement "le village Alternatiba" qui attire grand nombre d'habitants du territoire, acteurs locaux associatifs, institutionnels ...A ce titre l'Agglomération de Grand Paris Sud soutien les initiatives de lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'environnement et propose d'attribuer une subvention de 1.700 euros à l'association Alternatiba.
COMMUNICATION		1 700,00	1 700,00	
		9 374 373,40	9 464 189,00	

PRECISE que les subventions inférieures à 23 000 euros seront versées en une seule fois, après leur notification.

PRECISE que les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon les termes de la convention d'objectifs signée avec le bénéficiaire ou de la Décision du Président afférente.

AUTORISE le Président à signer, par voie de décision, les conventions d'objectifs ou financières afférentes à l'attribution des subventions.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/148 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en fonctionnement à la commune de Combs-la-ville, à hauteur de 172 419 € HT afin de compléter le financement des dépenses d'électricité et d'eau sur l'ensemble des bâtiments communaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Combs-La-Ville FDC 2021

Nature des dépenses	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Consommation d'eau et d'électricité sur l'ensemble des bâtiments communaux	447 942,32	172 419,00	38,49%	275 523,32	61,51%
Total	447 942,32	172 419,00	38,49%	275 523,32	61,51%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité correspond à la totalité du montant de fonds de concours en fonctionnement 2021 alloué à la commune de Combs-la-Ville, soit 172 419 € HT.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/149 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE GRIGNY

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en fonctionnement à la commune de Grigny, à hauteur de 180 918 € HT, afin de compléter le financement des dépenses pour maintenance et entretien des équipements sportifs de la commune, selon le plan de financement ci-dessous :

Grigny demande FDC 2021					
Nature des dépenses	Coût global ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Maintenance et entretien des équipements sportifs	803 214,81	180 918,00	22,52%	622 296,81	77,48%
Total	803 214,81	180 918,00	22,52%	622 296,81	77,48%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité correspond à la totalité du montant de fonds de concours en fonctionnement 2021 alloué à la commune de Grigny, soit 180 918 € HT.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/150 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE NANDY

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en fonctionnement à la commune de Nandy, à hauteur de 299 584 € HT, afin de compléter le financement des dépenses d'eau, d'électricité, chauffage, carburant, fournitures d'entretien et fournitures de petit équipement de la commune pour 2021 et 2022, selon le plan de financement ci-dessous :

Nandy FDC Fonctionnement 2021-2022					
Nature des dépenses	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Eau, électricité, chauffage, combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement pour	386 156,00	149 792,00	38,79%	236 364,00	61,21%
Eau, électricité, chauffage, combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement pour	385 295,00	149 792,00	38,88%	235 503,00	61,12%
Total	771 451,00	299 584,00	38,83%	471 867,00	61,17%



RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité correspond à la totalité du montant des fonds de concours en fonctionnement 2021 et 2022 alloués à la commune de Nandy, soit 299 584 € HT.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/151 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE NANDY

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en investissement à la commune de Nandy, à hauteur de 186 540 € HT, afin de compléter le financement de travaux de voirie, d'acquisition de matériels, d'équipements et d'entretien du patrimoine, au titre des années 2021 et 2022, selon le plan de financement ci-dessous :

Nandy FDC investissement 2021-2022

Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Travaux de voirie 2021	80 000,00	16 600,00	20,75%	63 400,00	79,25%
Matériels, équipements et entretien du patrimoine 2021	369 108,00	76 670,00	20,77%	292 438,00	79,23%
Travaux de voirie 2022	290 000,00	37 270,00	12,85%	252 730,00	87,15%
Matériels, équipements et entretien du patrimoine 2022	453 668,00	56 000,00	12,34%	397 668,00	87,66%
Total	1 192 776,00	186 540,00	15,64%	1 006 236,00	84,36%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

RAPPELLE que la mise en place d'une clause de revoyure prenant en compte l'évolution des critères retenus pour l'indice synthétique en 2024, limite la consommation pour la période 2021/2023, à la moitié des attributions 2021/2026.

PRECISE que le montant sollicité, soit 186 540 € HT, est inférieur à la moitié du montant du fonds de concours en investissement alloué à la commune de Nandy pour la période 2021/2026.



PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/152 : AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD DE PROCEDER A UNE REGULARISATION PAR LE BIAIS DU COMPTE 1068 "EXCEDANT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE" - CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le comptable public à pratiquer la régularisation suivante qui est une opération d'ordre non budgétaire :

- Concernant l'emprunt n° AESN 961014C : débit 1641 au crédit 1068 pour 17 303,05 €

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/153 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART - SEM GENOPOLE - AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une avance en compte courant d'associés de 1,750 millions d'euros à la société d'économie mixte (SEM) dénommée SEM GENOPOLE.

PRECISE que les modalités de mise en œuvre de l'avance sont fixées par la convention d'apport en compte courant d'associés.

APPROUVE la convention d'apport en compte courant d'associés à conclure avec la SEM.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout avenant afférent.



PRECISE que l'avance est consentie par la communauté d'agglomération à titre gratuit.

DIT que la dépense et la recette correspondantes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/154 : THEATRE DE CORBEIL-ESSONNES ET DU SILO - MODIFICATION DES TARIFS BILLETTERIE ET BAR

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs billetterie du théâtre de Corbeil-Essonnes et du Silo, conformément au tableau ci-dessous :

	Tarif plein	Réduit	Spécial
<i>Exceptionnel</i>	30 € TTC		
<i>Petites formes</i>	5 € TTC		<i>Gratuit pour les abonnés(es)</i>
A	25 € TTC	17 € TTC	9 € TTC
B	20 € TTC	12 € TTC	7 € TTC
C	15 € TTC	10 € TTC	5 € TTC

Exceptionnel : tarif unique appliqué à des spectacles particuliers

Petites formes : petite activité (lecture de texte, conférence / débat, performance, showcase) qui se passe dans un espace du théâtre de Corbeil-Essonnes ou du Silo autre que les salles de spectacle ou en hors-les-murs sur le territoire communautaire.

Tarif réduit : abonnés(es), moins de 25 ans, plus de 65 ans, familles nombreuses, résidents(es).e.s Grand Paris Sud, étudiants(es), carte invalidité, personne en situation de handicap, intermittent.e.s, comités d'entreprises, groupes scolaires hors Grand Paris Sud, professionnel s(es)du spectacle vivant.

Tarif spécial : agents Grand Paris Sud, moins de 12 ans, groupes scolaires Grand Paris Sud et partenaires, groupes du champ social, bénéficiaires du RSA, demandeurs(es)d'emplois, bénéficiaires CMU, titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

FIXE les nouveaux tarifs bar du théâtre de Corbeil-Essonnes et du Silo, conformément au tableau ci-dessous :

Café thé infusion	1,5 € TTC
Sodas classiques 33 cl ou eau pétillante 50 cl	3 € TTC



Jus de fruit 33cl	2,5 € TTC
Eau plate 50cl	1 € TTC
Bières artisanales 33cl et sodas qualitatifs (club maté, bionade, etc)	4 € TTC
Cidre au verre	3 € TTC
Bouteille de cidre	15 € TTC
Vin et kirs	3 € TTC
Champagne au verre	6 € TTC
Bouteille de champagne	35 € TTC
Spiritueux et alcools forts 4cl	6 € TTC
Chips et confiseries	1,5 € TTC
Cookies	2,5 € TTC
Pastels, beignets, quiches, soupes	4 € TTC

DIT que les modifications tarifaires mentionnées prennent effet à partir du 1^{er} juin 2022.

DIT que les recettes correspondantes seront versées au budget principal de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits des services) du budget.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces tarifs.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/155 : PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DU CANAL A EVRY-COURCOURONNES - AMENAGEMENT DU PARC DU BOIS DE MON COEUR - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET - CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE l'avant-projet de l'opération d'aménagement du parc du Bois de mon Cœur à Evry-Courcouronnes.

CONFIRME l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération fixée à 3 426 460 € HT, soit 4 111 753 € TTC.

CONFIRME l'autorisation de programme arrondie à 4 112 000 € TTC.

FIXE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement modifié comme suit :

Année	Crédits de paiement (€ TTC)
2020	2 500 €
2021	15 000 €
2022	50 000 €
2023	2 650 000 €
2024	1 315 000 €
2025 (solde et confortement)	79 500 €
TOTAL	4 112 000 €

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires (permis d'aménager, déclaration préalable...).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/156 : RECONSTRUCTION AVEC FINANCEMENT, GESTION ENERGETIQUE ET MAINTENANCE A GARANTIE DE RESULTATS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE SITUEES SUR LES COMMUNES DE MORSANG-SUR-SEINE, SAINT-PIERRE-DU-PERRAY, SAINTRY-SUR-SEINE ET TIGERY - AVENANT N°5 AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE A CONCLURE AVEC SPIE CITYNETWORKS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 5 au contrat de partenariat public privé (PPP) à conclure avec la société SPIE CityNetworks pour la reconstruction avec financement, la gestion énergétique et la maintenance à garantie de résultats des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore situées sur les communes de Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery.



DIT que le montant de l'avenant n° 5 s'élève à 812 077,20 € HT soit 974 492,64€ TTC, et que le montant global du contrat est ainsi porté à 10 892 264,97 € HT soit 12 969 699,70 € TTC, ce qui représente une augmentation de 9,04% et de 21,28%, tous avenants cumulés.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n° 5 et tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/157 : SPL CONFLUENCE SEINE ESSONNE ENERGIE - MODIFICATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification statutaire des statuts de la société comme suit :

Rédaction antérieure :

- Préambule : « [...] Outre la gestion mutualisée des deux STEP du site EXONA-EVRY, la SPL aura également pour mission de piloter la valorisation énergétique du site épuratoire, à travers notamment la production de biométhane et sa réinjection au réseau public »

- Article 3 – Objet social :
« La Société a pour objet la gestion et l'exploitation coordonnée et mutualisée des deux stations d'épuration d'EXONA et d'Evry-Courcouronnes, ainsi que l'acquisition et le renouvellement de tout équipement nécessaire à son fonctionnement et à l'amélioration de son impact sur l'environnement.
La Société a également pour objet le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation technique et commerciale d'une installation de valorisation énergétique des sous-produits d'épuration et plus spécifiquement de production de biométhane et de récupération de chaleur pour le chauffage de la digestion.
D'une manière générale, la Société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant exclusivement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, le tout dans le respect des dispositions de l'article L. 1531-1 et du titre II du livre V de la première partie du Code général des collectivités territoriales. Elle pourra se voir confier par ses actionnaires des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux sur les stations d'épuration d'EXONA et d'Evry-Courcouronnes. Elle pourra également se voir confier des missions de prestations de services en relation avec l'exploitation des stations d'épuration ci avant identifiées et notamment le suivi de l'exploitation des stations d'épuration dans l'attente de la passation des contrats de quasi régie portant sur l'exploitation des stations d'épuration.
Conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du CGCT, la Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.



Rédaction nouvelle :

- Préambule : « [...] Outre la gestion mutualisée des deux STEP du site EXONA-EVRY, la SPL a vocation à exploiter les autres stations d'épurations, créées ou à créer, propriétés des actionnaires ou sur lesquelles ils agissent en qualité de propriétaire. L'exploitation de ces stations pourra également comprendre des missions de mandat au bénéfice des actionnaires relatives au traitement des effluents de tiers.

La SPL aura également pour mission de piloter le traitement et la valorisation énergétique des sous-produits de la filière boues et eau des STEP dont elle assure la gestion et l'exploitation en déterminant le procédé et la technologie les plus adaptés, à travers, notamment, la production de biométhane et sa réinjection au réseau public ainsi que la production d'hydrogène nécessaire à la valorisation des sous-produits. »

- Article 3 – Objet social :

Article 3.1 -. « La Société a pour objet la gestion et l'exploitation des stations d'épuration, (avec une gestion coordonnée et mutualisée pour les deux STEP EXONA-EVRY) créées ou à créer, propriétés des actionnaires ou sur lesquelles ils agissent en qualité de propriétaire, ainsi que l'acquisition et le renouvellement de tout équipement nécessaire à leur fonctionnement et à l'amélioration de leur impact sur l'environnement. »

Article 3.2 – « La Société a pour objet le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation technique et commerciale d'une ou de plusieurs installations de valorisation énergétique des sous-produits d'épuration de la filière boues et eau des STEP dont elle assure la gestion et l'exploitation en déterminant le procédé et la technologie les plus adaptés, à travers, notamment, la production de biométhane et sa réinjection au réseau public ainsi que la production d'hydrogène nécessaire à la valorisation des sous-produits. »

Article 3.3 – « D'une manière générale, la Société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant exclusivement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, le tout dans le respect des dispositions de l'article L. 1531-1 et du titre II du livre V de la première partie du Code général des collectivités territoriales. »

Article 3.4 – « Elle pourra se voir confier par ses actionnaires des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux sur les stations d'épuration. »

Article 3.5 –« Elle pourra également se voir confier des missions de prestations de services en relation avec l'exploitation des stations d'épuration ci avant identifiées et notamment le suivi de l'exploitation des stations d'épuration dans l'attente de la passation des contrats de quasi régie portant sur l'exploitation des stations d'épuration. »

Article 3.6 –« Elle pourra également se voir confier, par ses actionnaires, des missions d'études relatives au suivi de l'exploitation des stations d'épuration et aux investissements. »



Article 3.7 – « Elle pourra se voir confier, par ses actionnaires, des missions de mandat notamment pour le traitement des effluents des tiers (collectivités tiers, industriels, cureurs, etc.). »

Article 3.8 – « Conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du CGCT, la Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres. »

PRECISE que les règles de gouvernance et la répartition du capital ne sont pas modifiées.

AUTORISE ses représentants au conseil d'administration et aux assemblées générales extraordinaires de la SPL CONFLUENCE à voter en faveur de ladite modification.

CONFERE tous pouvoirs à ses représentants au sein de la SPL à l'effet des présentes.

APPROUVE la modification du préambule et de l'article 4 du pacte d'actionnaires, permettant de l'adapter aux évolutions de l'objet social de la société.

Rédaction antérieure :

- Préambule : « Outre la gestion mutualisée des deux STEP, la SPL aura également pour mission de piloter la valorisation énergétique du site épuratoire, à travers notamment la production de biométhane et sa réinjection au réseau public. »
- Article 4 – Plan d'affaires : « A cet égard les Actionnaires conviennent que la Société réalisera et exploitera pour leur compte dans le cadre d'un contrat de quasi-régie une installation de valorisation énergétique des sous-produits d'épuration ainsi qu'une récupération de chaleur, et exploitera les stations d'épuration propriété de chacun des actionnaires. Elle assurera aussi le suivi de l'exploitation des stations d'épuration dans l'attente de la passation des contrats de quasi régie portant sur l'exploitation des stations d'épuration. »

Rédaction nouvelle :

- Préambule : « Outre la gestion mutualisée des deux STEP du site EXONA-EVRY, la SPL a vocation à exploiter les autres stations d'épurations, créées ou à créer, propriétés des actionnaires ou sur lesquelles ils agissent en qualité de propriétaire. L'exploitation de ces stations pourra également comprendre des missions de mandat au bénéfice des actionnaires relatives au traitement des effluents de tiers.
La SPL aura également pour mission de piloter le traitement et la valorisation énergétique des sous-produits de la filière boues et eau des STEP dont elle assure la gestion et l'exploitation en déterminant le procédé et la technologie les plus adaptés à travers, notamment, la production de biométhane et sa réinjection au réseau public ainsi que la production d'hydrogène nécessaire à la valorisation des sous-produits. »
- Article 4 – Plan d'affaires : « A cet égard les Actionnaires conviennent que la Société réalisera et exploitera pour leur compte dans le cadre d'un contrat de quasi-régie une installation de valorisation énergétique des sous-produits d'épuration ainsi qu'une récupération de chaleur,



et exploitera les stations d'épuration propriété de chacun des actionnaires. Elle assurera aussi le suivi de l'exploitation des stations d'épuration dans l'attente de la passation des contrats de quasi régie portant sur l'exploitation des stations d'épuration. Elle pourra également se voir confier, par ses actionnaires, des missions d'études relatives au suivi de l'exploitation des stations d'épurations et aux investissements.

Elle pourra se voir confier, par ses actionnaires, des missions de mandat notamment pour le traitement des effluents des tiers (collectivités tiers, industriels, cureurs, etc.) »

PRECISE que la modification du pacte d'actionnaires nécessite une adoption à l'unanimité des actionnaires.

AUTORISE le Président à signer le pacte d'actionnaires et ses annexes modifiés.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/158 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT ENTRE AUTORITES CONCEDANTES (GPS-SIARCE) EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION D'UNE CONCESSION PORTANT SUR LA VALORISATION ENERGETIQUE DU SITE D'EXONA-EVRY-COURCOURONNES - AVENANT N°1

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement entre autorités concédantes à conclure avec le SIARCE, dont le titre est modifié comme suit

« Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation et de l'exécution d'une concession de service public portant sur l'exploitation des stations d'épuration du site d'Exona- Evry-Courcouronnes et sur la valorisation énergétique de ce site »

Et dont l'objet est modifié comme suit :

« Le SIARCE et la CA GPS conviennent, par la présente, de constituer un groupement d'autorités concédantes en vue de passer et d'exécuter conjointement avec la SPL « Confluence Seine Essonne Énergie », dont elles sont actionnaires, un contrat de concession de service public relatif à l'exploitation conjointe des STEP du site EXONA-EVRY ainsi qu'à la valorisation énergétique du site EXONA-EVRY. »

PRECISE que toutes les occurrences au contrat de concession de service public relatif à la valorisation énergétique du site épuratoire EXONA-EVRY contenues dans la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes doivent désormais s'entendre du contrat de concession de service public relatif à l'exploitation conjointe, par la SPL, des STEP du site EXONA-EVRY ainsi qu'à la valorisation énergétique du site d'EXONA-EVRY.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/159 : CONVENTION PORTANT CONSTITUTION D'UNE MISSION DE PREFIGURATION DU SYNDICAT MIXTE FERME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention portant constitution d'une mission de préfiguration du Syndicat Mixte Fermé d'approvisionnement en eau à conclure avec les parties prenantes chargées de préparer les échéances de création du syndicat :

- La Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
- La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
- L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- Le Conseil Départemental de l'Essonne

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2022/160 : COMPOSITION DES INSTANCES POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un Comité Social Territorial (CST) local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 8.

FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 8.

PRECISE que le nombre de membres suppléants et égal au nombre de membres titulaires.

DECIDE d'appliquer le paritarisme de fonctionnement en proposant de recueillir l'avis des représentants de l'établissement public en complément de celui des représentants du personnel.

PRECISE que le règlement intérieur du CST, dont la finalisation interviendra après les élections professionnelles, déterminera la liste des sujets pour lesquels l'avis de l'instance sera requis.

DIT qu'une formation spécialisée est instituée au sein du Comité Social Territorial.



FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 8 (égal à celui du CST).

FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 8 (égal à celui du CST).

AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

MAINTIENT le paritarisme numérique au sein du CST et de la FS.

DEFINIT le vote électronique (à distance et en présentiel) comme modalité de vote.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 07 JUIN 2022


Michel BISSON
Président

